

Secteur bancaire suisse

Structure du secteur bancaire suisse

La Banque nationale suisse (BNS) classe les 328 établissements bancaires en Suisse dans diverses catégories: les [grandes banques](#), les [banques cantonales](#), les [banques régionales et caisses d'épargne](#), les [banques Raiffeisen](#), les autres banques (catégorie constituée notamment des [banques commerciales et banques boursières](#) et des [banques en mains étrangères](#)), les [succursales de banques étrangères](#) et les [banquiers privés](#). Ces catégories se différencient par la taille, le champ d'activité, le rayon géographique ou la forme juridique des établissements qui les composent. Les grandes banques jouent un rôle prédominant dans tous les domaines du secteur bancaire, notamment pour ce qui est de la somme des bilans et des parts de marché ([Extrait de la version actuelle du Rapport sur la stabilité financière](#)).

De plus amples informations sur la structure du secteur bancaire suisse figurent dans l'ouvrage [Les banques suisses](#).

Réglementation et surveillance

Les banques opérant en Suisse sont soumises à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) (www.admin.ch/ch/f/rs/c952_0.html). Des dispositions détaillées – en particulier sur les fonds propres, les liquidités et la répartition des risques – figurent dans l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB) (www.admin.ch/ch/f/rs/c952_02.html). La législation bancaire tient compte de recommandations et d'accords internationaux, notamment de l'[accord de Bâle sur les fonds propres](#). Des principes propres à la profession et diverses recommandations complètent ladite législation. Ils ont été émis par les banques elles-mêmes dans le cadre de mesures d'autorégulation (www.swissbanking.org/fr/home/allgemein.htm).

Les banques opérant en Suisse ont obtenu au préalable l'agrément de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) (www.finma.ch). Cette autorité est également chargée de la surveillance des banques.

En Suisse, plusieurs réformes de la réglementation ont été conduites – ou sont actuellement en cours – pour renforcer la stabilité du système financier.

La Banque nationale et la FINMA ont ainsi révisé en mai 2010 la réglementation de la liquidité pour les deux grandes banques.

Communiqué de presse du 21 avril 2010: Nouveau régime des liquidités pour les grandes banques suisses

[PDF](#) [148 kB]

La Commission d'experts chargée par le Conseil fédéral d'élaborer un train de mesures visant à atténuer l'acuité de la problématique du too big to fail a publié son rapport final fin septembre (<http://www.sif.admin.ch>). La Banque nationale était représentée dans cette Commission.

Communiqué de presse du 04 octobre 2010: Rapport final

[PDF](#) [85 kB]

Prise de position de la Banque nationale suisse sur les recommandations de la Commission de gestion dans le domaine de la stabilité financière (en allemand uniquement)

[PDF](#) [138 kB]

Collaboration dans le domaine de la stabilité financière

Dans le domaine de la stabilité financière, la Banque nationale collabore avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Un Memorandum of Understanding (MoU) définit les tâches de chacune de ces deux institutions ainsi que leur collaboration.

Memorandum of Understanding MoU

[PDF](#) [151 kB]

Communiqué de presse du 12 mars 2010: La FINMA et la BNS renforcent leur collaboration dans le domaine de la stabilité financière

[PDF](#) [55 kB]

La BNS a également conclu un MoU trilateral avec la FINMA et le département fédéral des finances, qui règle l'échange d'information en temps normal et la collaboration en période de crise.

Memorandum of Understanding relatif à la collaboration tripartite des autorités suisses en charge des marchés financiers

[PDF](#) [222 kB]

Communiqué de presse du 17 janvier 2011: Le DFF, la FINMA et la BNS signent un accord de collaboration tripartite

[PDF](#) [58 kB]

La Banque nationale participe en outre dans une large mesure aux travaux du [Conseil de stabilité financière](#) et du Comité de Bâle (<http://www.bis.org/bcbs/index.htm>), qui jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration des normes internationales en matière de stabilité financière.

Données sur les activités bancaires et analyses

Les intermédiaires financiers soumis à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (www.admin.ch/ch/f/rs/c952_0.html) sont tenus de fournir à la BNS des données relatives au bilan, au compte de résultat, aux fonds propres et aux liquidités. La BNS publie ces données sous une forme agrégée – à l'échelle de la catégorie – dans l'ouvrage [Les banques suisses](#) et dans son [Bulletin mensuel de statistiques bancaires](#). L'analyse permanente de la situation ou de la stabilité du secteur bancaire suisse est à la base du [Rapport sur la stabilité financière](#) que la BNS publie chaque année.